DLP 17-7-80695443

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP No 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61 49 50 Poste 457

Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 5.508.00 F

IMPRIMERIE DE LA STATION « ALSACE et LORRAINE » — Directeur-Gérant : J. THIAULT

Bulletin n° 23 — 16 juillet 1980

VIGNE

MILDIOU

Actuellement, en fin floraison - début nouaison, les vignes sont encore à un stade très sensible aux attaques de mildiou.

Après les pluies répétées de cette première quinzaine de juillet, il convient de renouveler la protection fongicide sans tarder, avant le 20 juillet.

OIDIUM

Cette maladie reste également à redouter. Joindre un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le deuxième vol n'a pas encore débuté et semble devoir être tardif cette année. Il est, par conséquent, absolument inutile de joindre, pour l'instant, un insecticide à la bouillie fongicide.

GRANDES CULTURES

- MAIS -

PYRALE

Les cultures de maïs accusent toujours un important retard végétatif et les vols de pyrale restent faibles. Peu de pontes ont encore été déposées à la face inférieure des feuilles.

Compte tenu de cette situation, les traitements insecticides pourront être reportés de 2 à 3 jours par rapport aux indications données dans notre bulletin n° 22 du 9 juillet. Ils pourront ainsi débuter à partir du 18-19 juillet dans les situations précoces d'Alsace.

ARBRES FRUITIERS

- MIRABELLIER - PRUNIER -

PHYTOPTES

Dans divers secteurs de la Circonscription, on note des attaques parfois graves de ces acariens microscopiques qui provoquent des déformations et des galles sur les feuilles.

Pour être efficace, la lutte doit être entreprise, soit en traitements d'hiver, soit en traitements de pré-débourrement, les traitements en cours de végétation ayant peu d'effets sur les populations de ces ravageurs.

P 257

.../...

CULTURES MARAICHERES

- CHOU -

NOCTUELLES

On note, depuis une quinzaine de jours, une augmentation des vols de papillons de noctuelles, contrôlés par piègeage sexuel.

Des dégâts occasionnés par des chenilles de noctuelles défoliatrices sont actuellement visibles (BLAESHEIM... - 67 -). Dans ces parcelles, intervenir dès que possible à l'aide d'un des produits suivants :

- Bacillus thuringiensis : dose selon la spécialité
- bromophos : 50 g/hl
- carbaryl : 100 g/hl
- chlorfenvinphos : 50 g/hl
- cyperméthrine : 3 g/hl
- décaméthrine : 0,75 g/hl
- endosulfan : 200 g/hl
- lindane : 400 g/hl
- toxaphène : 400 à 500 g/hl
- trichlorfon : 100 g/hl.

PUCERONS CENDRES

Les premières colonies de pucerons cendrés sont en voie d'installation. Une intervention pourra se justifier si l'on observe plus de deux jeunes colonies sur 10 plants de choux.

En cas de nécessité, utiliser des aphicides autorisés en cultures maraichères et, de préférence, le pirimicarbe à 37,5 g de m. a./hl ou la phosalone à 60 g de m. a./hl.

Apporter au moins 600 litres d'eau à l'hectare et joindre un mouillant à la bouillie.

A préciser que l'oxydéméton-méthyl (Méta-Systémox), le phosphamidon (Dimécron 10) et le vamidothion (Kilval, Sepaphid, Vamifène) sont interdits d'emploi sur les cultures maraichères et légumières de plein champ.

REPONDEURS TELEPHONIQUES

- Secteur Alsace : (88) 60.30.10
- Secteur Lorraine : (8) 337.45.98.

Le Chef de Circonscription Adjoint
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. GENNATAS